

M. ....  
.....  
77390 CHAMPDEUIL

Champdeuil, le...

**PREFECTURE DE LA SEINE ET MARNE**  
**Direction des Relations avec les**  
**Collectivités Locales**  
**12 rue des Saints- Pères**  
**77010 MELUN cedex**

**Lettre recommandée avec AR.**

**Objet :** Demande d'autorisation pour consultation sur place à la Mairie de CHAMPDEUIL (77390) des documents administratifs de la commune de 2017 à 2020 inclus.

Monsieur le Préfet,

Nous sommes plusieurs habitants citoyens de CHAMPDEUIL à avoir demandé en vain, y compris par lettre recommandée AR durant l'année 2020, un accès aux documents administratifs de la commune, en particulier budgétaires à M. Jarossay, Maire.

Nous sommes en effet, depuis l'été 2019, face à une opacité totale quant à la gestion de notre commune. Le Conseil Municipal, élu aux municipales 2020 s'est réuni a priori seulement 2 fois et rien n'a transparu quant aux votes de budgets municipaux. M. le Maire, a soit ignoré nos questions, soit les a éludées, soit a répondu de manière plus que succincte.

Aujourd'hui, suite à la décision du Conseil d'Etat du 29 janvier 2021, les dernières élections municipales ont été annulées pour irrégularités, le jugement signifié, et il semble que notre commune soit désormais placée sous tutelle préfectorale, dans l'attente de l'organisation de nouvelles élections.

Dans ces conditions, qui nous semblent très inquiétantes pour l'avenir de notre commune, je vous prie de bien vouloir m'accorder une autorisation de principe pour pouvoir consulter en mairie sur place les documents administratifs, budgétaires et comptables relatifs à notre commune depuis 2017 inclus.

Cette consultation se ferait bien sûr après rendez-vous auprès du personnel communal par groupe de 2 personnes au maximum parmi les demandeurs, dans les conditions sanitaires demandées.

Les documents à consulter seraient en particulier :

Les différents documents budgétaires depuis 2017 jusqu'à 2020.

- Le budget primitif
- Le budget supplémentaire
- Les décisions modificatives
- Le compte administratif
- Grands livres comptables
- Budgets annexes (services sociaux, ...)
- Budgets autonomes (CCAS, SIRPS, EPCI...)
- Subventions
- Appels d'offres et soumission marchés de travaux
- Emprunts
- Dépenses de personnel
- Contingents et autres
- Factures acquittées
- Tous documents relatifs aux commissions communales et à l'entité Enjeu

Je vous saurais infiniment gré de votre autorisation de principe que je pourrais produire auprès du personnel communal.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, le Préfet, l'expression de ma haute considération.